Image not found or type unknown

Quand pale t'on d'hospitalisation abusive

Par **roumaissa maria**, le **04/11/2016** à **13:44**

Bonjour,

J'ai un membre de ma famille qui a subi une hospitalisation sans son consentement, le tiers est sa mère, la mère persiste à dire que sa fille est malade, et qu'elle devient violente quand elle fait des crises, mais la jeune fille persiste en disant qu'elle n'est pas malade, qu'elle a juste pété les plombs suite à des problèmes de famille, la jeune fille est réfractaire à tout traitement neuroleptique mais a dû accepter car forcée sinon elle ne reçoit pas de visite.

Qu'en pensez-vous ? Cela va faire un mois d'hospitalisation, mais elle clame toujours qu'elle n'est pas malade, mais sa mère persiste à lui faire croire le contraire.

Merci.

Par **youris**, le **04/11/2016** à **13:51**

bonjour,
il faut poser la question au corps médical, seul apte à décider si cette jeune fille est malade ou pas.
si les médecins lui ont prescrit un traitement c'est qu'elle doit avoir une pathologie.
salutations

Par **roumaissa maria**, le **04/11/2016** à **14:12**

OK merci, le souci c'est que seule la mère a contact avec les médecins, quand j'explique aux infirmiers mes doutes, il ne me renvoie pas vers le médecin, mais vers la mère.

Par **youris**, le **04/11/2016** à **14:18**

en la matière, il existe une confidentialité, il est donc logique que le personnel soignant réserve les informations sur la santé de cette personne à sa mère.
il appartient à la mère de vous informer ou pas.
si cette personne n'était pas malade, l'hôpital ne l'aurait pas garder pour la soigner.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés